

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

---

3 FÉVRIER 2009

---

PROJET DE DÉCRET

MODIFIANT LE DÉCRET DU 4 MARS 1991 RELATIF À L'AIDE À LA JEUNESSE(1)

—

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

—

---

(1) Voir Doc. n°650 (2008-2009) n°1

## 1 Amendement n°1 déposé par Mme Corbisier-Hagon, Mme Simonis et M. Yzerbyt

### Article unique

A l'article unique insérant un article 19 *bis* dans le décret modifiant le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, remplacer le §3 par : « Le juge de la jeunesse ou le tribunal de la jeunesse peut, en tout temps, soit d'office, soit à la demande du ministère public, modifier le régime de sorties du jeune ».

#### *Justification*

Il s'agit de rencontrer correctement la possibilité de modification par le juge ou le tribunal de la jeunesse, du régime de sorties du jeune.